

Sommaire

- [Minima ? Yapaka !](#)
- [Suspendre l'aide européenne à la Palestine, sauf si..](#)
- [Tags : les incivilités du PS](#)
- [NGK EUROPE : Il faut se battre !](#)
- [Un accès haut débit pour tous !](#)
- [Pour une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur](#)
- [Harmoniser le coût des copies des dossiers médicaux](#)
- [Détention de NAC ? Mettre fin au mic-mac !](#)
- [Le stade Roi Baudouin désuet ?](#)



Minima ? Yapaka !

Dans une carte blanche récente publiée par le journal Le Soir, Philippe Defeyt évoque « le scandale des minima sociaux ». Je partage le constat posé : vivre avec un revenu d'intégration, un revenu garanti aux personnes âgées ou une allocation de chômage ne permettent pas toujours de faire face aux dépenses de la vie (se nourrir, se loger, s'habiller, assurer l'éducation des enfants, etc.). On ne peut nier davantage les constats dressés par le dernier rapport sur l'état de la pauvreté. Cette pauvreté touche des allocataires sociaux mais aussi des ouvriers, des employés et des indépendants. Lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités sociales sont des objectifs louables qu'il faut poursuivre et atteindre.

Mais si l'objectif – en l'espèce améliorer notre système de solidarité et de redistribution au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin – ne se discute pas, il ne suffit pas de crier haut et fort « les minima sociaux sont scandaleusement faibles, il faut les relever » point à la ligne. De même, affirmer que la solution réside dans plus de logements sociaux, des chèques logement pour augmenter les niveaux de vie sans expliquer comment les financer est un peu court !

L'objectif renvoie dès lors à la méthode et aux moyens. C'est sans doute à ce niveau que l'analyse et bien entendu les réponses seront différentes.

De mon point de vue, la solidarité implique la redistribution. Et pour redistribuer, il faut de quoi distribuer. La solidarité passe dès lors par l'activité et la croissance économique, et par l'emploi qui en résulte. Si la croissance ralentit, si le nombre d'actifs diminue le maintien ou l'amélioration des mécanismes de solidarité et de protection sociale ne pourront être réalisés que par une hausse des prélèvements et des cotisations ceci ayant pour effet, à son tour, de ralentir l'activité, de rendre le travail encore moins attractif. Le serpent se mord la queue. La solidarité, dans une perspective de « contrat social », est l'affaire de tous ! L'agent central de redistribution et donc d'organisation de la solidarité qu'est l'Etat n'est pas, comme l'écrit Rosanvallon, une donnée ou un système autonome et indépendant des individus.

Il résulte, au contraire, dans son fonctionnement financier de l'interaction de l'ensemble des prélèvements et des prestations affectant chaque individu (P. Rosanvallon « La crise de l'Etat providence », Seuil, 1984, p.41). La tendance à la corporatisation sociale, au développement de réactions catégorielles existe, met aussi à mal cette interaction et constitue une crise de la solidarité.

Le gouvernement a bien compris l'enjeu et les risques de cette crise en proposant l'adoption d'un contrat de solidarité entre les générations : maintenir et améliorer notre système de sécurité sociale requiert l'effort de tous – c'est là l'esprit même de la solidarité – par un rehaussement du taux d'activité et d'emploi. Sans cela, point de redistribution et de solidarité durable. On y revient : pour redistribuer, il faut produire des richesses, développer l'activité et favoriser l'emploi. Il faut – et notre gouvernement va dans ce sens - créer un climat favorisant l'esprit d'entreprise ; admettre la nécessité du profit de l'entreprise (profit qui est la mesure de son efficacité et qui seul permet l'investissement) ; attirer les investissements dans notre pays (intérêts notionnels) ; stimuler la demande de main d'oeuvre en résorbant notre handicap salarial ; rendre le travail plus attractif en faisant en sorte que le montant net perçu en allant travailler soit substantiellement plus élevé que le produit de l'allocation sociale; lutter contre les fraudes fiscales et sociales. Sur ce dernier point, je ne puis accepter l'idée scandaleuse selon laquelle la fraude sociale est dans certains cas, comme l'indique M. Defeyt, une situation de « légitime défense ». Toute fraude est inacceptable en ce qu'elle détruit nos mécanismes de redistribution et de solidarité. Il en va ainsi de la fraude fiscale comme de la fraude sociale.

Enfin, j'entends rappeler que le gouvernement a considérablement travaillé au renforcement des mécanismes de solidarité. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer les réformes engrangées en matière de maximum à facturer pour les soins de santé, d'augmentation du revenu d'intégration et de la GRAPA ainsi que des allocations pour invalides, de l'adaptation progressive des allocations à l'évolution du bien-être, des mesures en faveur des indépendants, de la revalorisation des petites pensions. Il suffit aussi de rappeler les diminutions de charges sociales ciblées sur les bas salaires et le crédit d'impôt, mis en oeuvre par le Ministre des Finances. Sans doute l'ensemble de ces mesures apparaîtront comme insuffisantes. Elles constituent cependant des avancées sérieuses et concrètes dans un climat économique où la croissance et l'activité – moteurs de la solidarité – ne sont pas toujours au rendez-vous. Mais il est vrai qu'il est sans doute plus facile, mais aussi plus scandaleux, de faire passer le message suivant : « Il n'y a qu'à ».

Dr Daniel Bacquelaine
Député-Bourgmestre,
Président du Groupe MR de la Chambre

[\[Retour au sommaire\]](#)

ACTUALITE : Antoine Duquesne, invité de la Newsletter :



Suspendre l'aide européenne à la Palestine, sauf si ...

Le Hamas, mouvement terroriste palestinien vient de remporter les élections législatives. Cette victoire électorale vient un peu plus brouiller les cartes politiques et diplomatiques au Proche-Orient. L'Europe est un acteur majeur dans la recherche d'une solution pacifique dans la région. Dans ce cadre, l'Union finance une bonne part des frais de fonctionnement de l'Autorité palestinienne. L'arrivée du Hamas à la tête du gouvernement de l'Autorité palestinienne ne remet-elle pas en cause l'aide financière de l'Union ? Pour répondre à cette question, nous avons rencontré le Ministre d'Etat Antoine Duquesne, Député européen MR.

Les résultats des élections qui viennent de se dérouler en Palestine et qui ont donné la victoire au Hamas sont indéniables. D'autant plus que le scrutin –aux yeux de tous les observateurs extérieurs– s'est déroulé de la façon la plus démocratique qui soit. Cela signifie-t-il que ce scrutin peut être sans conséquences sur les relations entre l'Autorité palestinienne et l'Union européenne, cette dernière étant le principal bailleur de fonds de la Palestine? Sans doute pas..., estime le Député européen.

En effet, selon Antoine Duquesne, pour que l'aide

européenne puisse se poursuivre comme par le passé au bénéfice de la population palestinienne, il faudra que le Hamas –qui a désormais les rênes du pouvoir– modifie son attitude et prenne des engagements tournés vers l'avenir et la paix. C'est à dire qu'il reconnaisse l'Etat d'Israël dans des frontières sûres ; qu'il renonce à la violence et à la lutte armée ; qu'il démantèle précisément ses groupes armés ; qu'il s'engage à ne pas recevoir d'aide financière extérieure –par exemple d'Iran ou de Syrie– destinés à financer des mouvements terroristes. *Le Hamas doit aussi bien entendu s'engager à négocier avec Israël –après que les Israéliens se seront rendus aux urnes fin mars– dans un esprit fidèle au programme de paix prévu par la « feuille de route » élaborée par l'Onu, les Etats-Unis, la Russie et l'Union européenne,* précise Monsieur Duquesne.

Si ces conditions ne devaient pas être remplies, Antoine Duquesne estime indispensable que dans un premier temps, l'Union européenne suspende l'aide accordée à l'Autorité palestinienne tant que les conditions mises à l'octroi de cette aide ne sont pas rencontrées.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Tags : les incivilités du PS

En clôture d'un colloque organisé le 20 janvier dernier par le Groupe MR de la Chambre en présence de plus de 130 professionnels et de représentants des différentes formations politiques pour débattre de l'efficacité de la loi sur les amendes administratives, les Députés MR Daniel Bacquelaine et Charles Michel annonçaient à la presse qu'ils avaient rédigé **deux propositions de loi, l'une visant à repénaliser les tags et l'autre interdisant l'intimidation au moyen de chiens**. Ces deux textes étant soumis à la co-signature éventuelle des autres formations politiques.

Le Député PS Jean-Claude Maene, représentant le parti socialiste au colloque du MR et conformément à son appréciation en tout point positive de la législation en vigueur adoptée en juillet dernier sous l'impulsion du Ministre PS Christian Dupont, n'a pas souhaité, en bonne logique, co-signer les propositions de loi MR.

A la plus grande surprise des Députés MR, quarante-huit heures plus tard, le PS par la bouche de son chef de Groupe à la Chambre annonce à son tour à la presse le dépôt d'une proposition analogue à celle présentée par le MR en matière de repénalisation des tags.

Au delà de cette volte-face du Groupe PS de la Chambre, force est de constater qu'à présent les Députés socialistes, en rejoignant le point de vue du MR, se mettent en totale contradiction avec les déclarations du Ministre PS Christian Dupont. Ce dernier, dans le rapport du projet de loi relatif à la loi correctrice du 20 juillet 2005, disait trouver dans le Code pénal les articles opportuns pour que les tags commis par les mineurs puissent être poursuivis.

Manifestement, au travers de leur proposition de loi annoncée, les Députés Giet et Frédéric se posent les mêmes questions que le MR. Dès lors, désireux de connaître l'opinion qui prévaut officiellement au PS en matière de sanction pour les tags commis par des mineurs de moins de 16 ans, Charles Michel a interrogé le Ministre Dupont en séance de plénière de la Chambre. Le Ministre a bel et bien confirmé son approche : la législation actuelle suffit amplement !

Curieusement, les Députés PS auteurs de la proposition de loi n'étaient pas en séance à ce moment là ...

[\[Retour au sommaire\]](#)



NGK EUROPE : Il faut se battre !

Je tiens à exprimer ma totale solidarité avec les 140 travailleurs de NGK Europe à Baudour qui viennent d'apprendre la cessation totale des activités de leur entreprise, déclare Jacqueline Galant, la Députée-Bourgmestre de Jurbise.

C'est un nouveau coup dur pour l'emploi dans notre région. On savait que l'entreprise connaissait des difficultés. On savait aussi que le personnel avait consenti de gros efforts en termes financier et de productivité pour sauver leur outil de travail. La décision de fermeture n'en est que plus dure et injuste, poursuit Mme Galant, qui compte bien se mobiliser aux côtés des membres du personnel de NGK.

Elle a déposé une question parlementaire en Commission de la Chambre afin d'interroger le Ministre de l'emploi, le socialiste flamand Peter Vanvelthoven. Elle compte bien demander au Ministre de faire le point sur la mise en œuvre de la procédure dite Renault.

Jacqueline Galant interrogera aussi le Ministre sur les possibilités de reconversion qui peuvent être envisagées. Elle abordera également les éventuelles formules de prépension.

On vient de voter au Parlement le Pacte entre les générations. De ce pacte découle la mise en place de cellules de remise à l'emploi. Je souhaite ardemment qu'elles puissent être déjà mises sur pied pour NGK Europe, insiste Jacqueline Galant.

Il faut se mobiliser et se battre ! Il importe véritablement que tout soit mis en œuvre pour éviter le décrochage définitif des quinquagénaires voire des quadragénaires du personnel. La spécificité et les difficultés rencontrées dans la région de Mons-Borinage devront être prises en compte. Elles justifient une attention et un effort particulier des pouvoirs publics, conclut la Députée-Bourgmestre de Jurbise.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Un accès haut débit pour tous !

Aujourd'hui, 98% de la population en Belgique a techniquement accès à l'Internet à large bande, via l'ADSL. C'est un bon résultat comparé à d'autres pays européens. Mais, direz-vous, ça ne fait pas l'affaire des 2% qui restent sur le carreau. Ces personnes se trouvent principalement dans les zones rurales éloignées des centraux téléphoniques. Cinq Députés MR, Richard Fournaux, Dominique Tilmans, François Bellot, Jacqueline Galant et Philippe Collard, estiment qu'il ne s'agit pas d'une fatalité. Ils demandent au travers de la proposition de résolution qu'ils viennent de déposer qu'une étude technique indépendante soit menée afin que l'Internet haut débit puisse atteindre tous les Belges, même dans les villages les plus éloignés.

De nouvelles technologies existent. Le ReADSL permet par exemple de faire passer de 5 à

7 ou même 8 kms la distance entre les centraux téléphoniques et les usagers Internet. D'autre part, le réseau de télédistribution offre une alternative en termes de fourniture d'Internet à haut débit.

Nos 5 Députés demandent donc au gouvernement de prendre des mesures pour lutter concrètement contre cet exemple de fracture numérique. L'étude que réclame le MR serait chargée de déterminer le nombre de personnes qui, d'un point de vue technique, n'ont pas accès à l'Internet à large bande ; les solutions permettant d'étendre l'accès au haut débit ; ainsi que le coût prévisible des différentes solutions techniques existantes. Il s'agira ensuite d'organiser, sur base de cette étude, une concertation avec les différents niveaux de pouvoir concernés et les représentants des opérateurs en vue d'une mise en oeuvre rapide des solutions retenues.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Pour une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur

Les questions relatives au statut des artistes intéressent le Député Philippe Monfils depuis de nombreuses années. Le 1er juillet 2003, des nouvelles dispositions légales relatives aux artistes sont entrées en vigueur. Le législateur a enfin mis un terme à plusieurs décennies d'insécurité juridique en permettant aux artistes d'intégrer un régime de protection sociale efficace. C'est un pas énorme qui a été franchi. Tous les artistes travaillant sur commande sont traités comme des salariés sur le plan de la sécurité sociale, sauf s'ils obtiennent une déclaration d'indépendant ou agissent comme mandataire de leur société, et peuvent, pour des employeurs occasionnels, prester leur activité dans le cadre du travail temporaire.

Mais ce nouveau statut social de l'artiste ne concerne que la sécurité sociale et le travail temporaire. La nécessité d'un statut fiscal des revenus des activités artistiques reste entière. Le Député Monfils a décidé de s'y attaquer en déposant une proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus et organisant une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur et des droits voisins. En effet, les revenus des activités artistiques sont par nature variables et modestes, engrangés après de

longues périodes de création non rémunérées au cours desquelles les artistes doivent investir (par exemple dans la préparation d'une exposition, l'écriture d'un roman pendant plusieurs années, la composition et l'enregistrement de musique). Ces revenus subissent alors de plein fouet la progressivité de l'impôt alors qu'ils se rapportent à des périodes d'activités antérieures. Une catégorie de revenus est plus encore victime de ce phénomène : il s'agit des droits d'auteur et des droits voisins perçus par les artistes pour l'exploitation de leurs oeuvres et/ou interprétations. Ces revenus sont totalement aléatoires parce qu'ils dépendent de l'exploitation des droits faite par des tiers et du succès médiatique.

Philippe Monfils propose dès lors que l'on crée une nouvelle catégorie de revenus divers qui seraient soumis une imposition distincte à un taux uniforme de 15%. On évite de ce fait les effets inéquitables de la progressivité de l'impôt sur ces revenus par nature aléatoires et irréguliers. De plus le précompte mobilier de 15%, retenu à la source, garantit à l'Etat une perception de recettes rapides.

Alors, quand tout le monde peut y gagner ...

[\[Retour au sommaire\]](#)

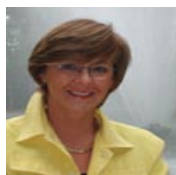


Harmoniser le coût des copies des dossiers médicaux

La loi sur les droits des patients permet à chacun de nous de consulter son propre dossier médical, mais aussi d'en obtenir une copie. Bien sûr, ces copies ont un coût pour l'hôpital et celui-ci est autorisé à le répercuter sur le patient qui en a fait la demande. Jusqu'à là tout est normal. Là où ça l'est moins, c'est quand on constate, comme l'a fait récemment l'asbl « Erreurs médicales » que certains hôpitaux réclament des frais de copie bien supérieurs à ce que pratiquent d'autres établissements de soins. Cette forte disparité a incité la Députée du

Luxembourg, Dominique Tilmans, à interroger le Ministre de la Santé en séance plénière de la Chambre sur cette question. Pour Madame Tilmans, *il conviendrait d'harmoniser le coût de la copie du dossier afin, par ce fait même, de supprimer l'effet pervers de la loi. Ainsi le patient qui demandera copie de son dossier médical pourra connaître exactement le montant qu'il devra régler à l'hôpital.* Le Ministre a convenu d'étudier les adaptations qu'il serait opportun d'apporter pour enrayer ce phénomène.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Détention de NAC ? Mettre fin au mic-mac !

Hormis les plus jeunes d'entre-nous, qui ne se souvient de Maryse, l'hôtesse du « Jardin extraordinaire » sur la RTB (pas encore F), présentant, chaque semaine en fin d'émission sur le plateau de télévision, un animal exotique aux téléspectateurs habitués, eux, à dorloter leur chat ou leur chien. Trente ans plus tard, les charmantes petites bêtes ont quitté les plateaux de télévision pour rentrer dans nos maisons. Le saviez-vous, nos compatriotes se passionnent pour les serpents, les lézards, les araignées et autres scorpions. Chaque année 100.000 NAC - pour Nouveaux Animaux de « Compagnie » - sont importés sans aucune restriction dans notre pays, à l'exception des espèces menacées de disparition. Evidemment, la vie en appartement avec un python ou un crocodile peut s'avérer plus problématique qu'avec un hamster. Il n'est, dès lors, pas rare de voir des gens propriétaires de NAC s'en débarrasser n'importe comment dans la nature à la première occasion, avec tous les risques que l'on peut deviner tant pour les animaux eux-mêmes que pour ceux qui pourraient

les rencontrer inopinément. Les Députées MR Josée Lejeune et Dominique Tilmans estiment qu'il est temps de régir et de prendre des mesures pour encadrer à la fois la vente et la détention de ces animaux. Elles viennent donc de déposer une proposition de résolution sur la table du Parlement en vue d'harmoniser au niveau fédéral une matière qui est actuellement abordée de manière très différente dans les différentes régions du pays. A Bruxelles, la détention de NAC est purement et simplement interdite. En Wallonie, un permis d'environnement avec enquête de voisinage est exigé. Mais, manifestement, peu se soucient de cette obligation et passent généralement outre. Aussi, afin de remédier à cette situation et dans un souci de sécurité aussi bien pour les propriétaires, le voisinage ou les forces de l'ordre en cas d'intervention, Josée Lejeune et Dominique Tilmans demandent au gouvernement fédéral d'examiner la possibilité de mise en oeuvre d'une législation fédérale cohérente. Une réglementation sérieuse tant en ce qui concerne les importations que la vente et la détention de ces NAC s'avère nécessaire vu l'ampleur du phénomène.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Le stade Roi Baudouin désuet ?

Le Député de Bruxelles, Alain Courtois, ancien Secrétaire général de l'Union belge de football n'a pas mâché ses mots pour dire tout le mal qu'il pensait du rapport élaboré au sein de la cellule du ministère de l'Intérieur, chargée des infrastructures sportives et particulièrement du stade Roi Baudouin. En effet, elle estime que ce stade est désuet et ne peut plus répondre aux normes de sécurité élémentaires. *Incompétence*, tonne Alain Courtois qui rappelle que c'est cette même cellule qui, en 1998, avait signé le document transmis à l'UEFA en vue de l'obtention de l'organisation, par la Belgique, de l'Euro 2000.

Depuis cette année-là, aucune transformation en termes d'infrastructure n'a été effectuée dans ce stade. Je me pose donc la question de savoir, s'interroge le Député Courtois, si cette cellule n'adopte pas une attitude stakhanoviste vis-à-vis de certains stades belges, ce d'autant lorsque je considère les stades européens. Je trouve qu'il faudrait, plutôt que de consacrer son temps à la largeur des escaliers, s'arranger dans ce pays pour s'occuper de la qualité des infrastructures, notamment des stades, pour d'éventuels grands projets d'avenir, conclut Alain Courtois.

[\[Retour au sommaire\]](#)